

### **c. Responsabilités dans les territoires**

Le gouvernement fédéral conserve l'essentiel de la responsabilité de l'administration des terres et des ressources naturelles dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest (même si ces pouvoirs sont lentement dévolus aux gouvernements territoriaux au fur et à mesure que leur rôle prend de l'importance). Cela permet de créer plus facilement des parcs nationaux sur ces territoires et c'est ce qui explique pourquoi l'essentiel de l'expansion du réseau des parcs nationaux a eu lieu sur ces territoires au cours des dernières années.

### **d. Responsabilités envers les autochtones**

Les affaires autochtones relèvent du gouvernement fédéral en vertu de la Constitution. Particulièrement en cette période de négociation des revendications territoriales, le gouvernement fédéral peut donc jouer un rôle dans la création de zones sauvages, notamment dans les Territoires. Il l'a démontré récemment lors de la négociation de l'entente Canada-Haida relative à la réserve de parc national Moresby-Sud ainsi que lors du règlement des revendications territoriales concernant le Nunavut, dans l'est de l'Arctique.

Étant donné les responsabilités énumérées ci-dessus, il est important que le gouvernement fédéral participe à l'établissement de zones sauvages. C'est pour cela que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Service canadien des parcs, a été le premier gouvernement à comprendre qu'il fallait adopter une approche permettant l'achèvement de réseaux de paysages représentatifs afin d'acquérir des zones sauvages. Cet organisme continue à jouer un rôle de leader dans ce domaine. Il n'est donc pas surprenant que les réalisations du Service canadien des parcs soient reconnues partout au pays ainsi que sur la scène internationale.

La section qui suit décrit de façon détaillée les progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans le domaine des zones sauvages.

## **LE CANADA ET L'ACHÈVEMENT D'UN RÉSEAU MONDIAL DE ZONES SAUVAGES**

Le Canada a été fort impliqué pendant de nombreuses années à l'échelle internationale dans la promotion de la préservation de la nature. C'est ainsi que le Canada s'est joint récemment aux autres pays demandant qu'on prenne des mesures immédiates pour créer un réseau mondial de zones sauvages. Les participants au quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux et les zones protégées qui s'est tenu à Caracas, au Vénézuéla, en février 1992 ont adopté une déclaration précisant ce qui suit :

«...Nous incitons fortement tous les gouvernements et les organismes nationaux et internationaux concernés : à prendre des mesures urgentes pour consolider et agrandir les réseaux nationaux de zones protégées bien gérées et comportant des zones et des corridors tampons afin que, d'ici l'an 2000, ils assurent la protection de toute la gamme des écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins représentatifs de chaque pays